



**CHATEAU SUR EPTÉ**  
*Les Bordeaux de St Clair*

1 route de Paris  
27420 CHATEAU SUR EPTÉ  
01 34 67 60 18

[mairie.chateausurepte.27@wanadoo.fr](mailto:mairie.chateausurepte.27@wanadoo.fr)

## Gestionnaire de la bibliothèque

Emploi à temps partiel (14 heures)

**Commune de Château sur Epte (Eure), 658 habitants**

Sous l'autorité du Maire, vous aurez la responsabilité de la bibliothèque de Château sur Epte, accueillerez le public dans le cadre des heures d'ouverture et mettrez en œuvre les animations. Cette bibliothèque se situe sur un territoire en partenariat avec la Communauté de Communes du Vexin Normand qui soutient la lecture publique dans le cadre d'un Réseau de 5 bibliothèques et d'une Ludo-Médiathèque.

### Activités principales :

- Accueil du public avec l'aide éventuelle de bénévoles (inscription, conseil)
- Prêt et retour informatisés des documents
- Rangement et traitement des documents (acquisition, équipement, catalogage, désherbage)
- Gestion des réservations
- Réalisation d'animations afin de valoriser les fonds de la bibliothèque et accueil des classes et de l'accueil de loisirs

### Qualités requises :

- Aptitudes relationnelles
- Sens de l'initiative et du travail en équipe
- Ouverture d'esprit et dynamisme
- Bonne culture générale
- Intérêt pour les différents supports culturels et leur valorisation afin de promouvoir la culture
- Maîtrise des techniques d'animation
- Aisance avec les outils informatiques (SIGB, bureautique et Internet)
- Connaissance de base en bibliothéconomie

### Relations fonctionnelles :

*externes* avec les collègues des bibliothèques du Vexin Normand, avec les agents de la Médiathèque départementale de l'Eure

*internes* avec le personnel de la commune, les bénévoles, les partenaires (école, accueil de loisirs.)

### Permis B indispensable

**Cadre d'emploi :** catégorie C

**Temps de travail hebdomadaire :** mi-temps (14h)

Permanences les mercredis de 14h à 18h et vendredis de 15h à 19 h

**Rémunération :** statutaire

**Possibilité de compléter les horaires par des heures de ménages (6h)**

**Réponses souhaitées pour le 31 mai au plus tard.**